

Excusés : Guillaume PONS, procuration donnée à Serge CORNET-Marie Christine DENIS-ROUY, procuration donnée à Alain JARLIER
Stéphane ARCHER est nommé secrétaire de séance.

Point rajouté à l'ordre du jour : Convention RASED

1. Décision modificative : Fonctionnement et Investissement

Les charges de personnel et frais assimilés ainsi que les travaux en régie réalisés par le service technique sont plus importants que prévus au budget. Cela nécessite un réajustement des lignes comptables. 15 pour.

2. Tarif 2023

Certains tarifs ne subiront aucune augmentation : Concession cimetière (300^e), colombarium (600^e), cavurne (300^e), assainissement 600^e le branchement, abonnement 15^e/part fixe et 0.40^e/m3 en part variable. 15 pour.

Cantine, la caisse des écoles se réunira pour fixer les tarifs de la cantine avec une tendance à la hausse, compte tenu du coût du repas acheté au lycée de Bonnefont.

Salle polyvalente, les tarifs restent inchangés en partie. Seules les locations aux associations lamoithoises et la participation au chauffage sont revus.

Chauffage Petite salle 30^e, grande salle 70^e du 01 octobre au 30 avril.

Association, première location gratuite, 100^e pour les suivantes du 01.10 au 30.04 et 50^e du 01.05 au 30.09. 2 abstentions (Isabelle Marchaud et William Zanutto), 1 contre (Wilfried Malige) et 12 pour.

3. Effacement de la dette en assainissement

Certaines factures sont dans l'impossibilité d'être recouvrées, il est demandé au conseil l'annulation de ces dettes au budget assainissement à hauteur de 244.93^e et 95.32^e en admission en non-valeur. 15 Pour

Alain Jarlier propose de renouveler les chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal à hauteur de 50^e/personne soit un budget total de 350^e. 15 Pour.

4. Chèque cadeaux proposé par la communauté de commune

Alain Jarlier propose de renouveler les chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal à hauteur de 50^e/personne soit un budget total de 350^e. 15 Pour.

5. Délibération autorisant l'engagement, le mandat, et la liquidation des dépenses pour 2023

Concernant le bon fonctionnement de début d'année, Alain Jarlier rappelle qu'il est nécessaire que le conseil autorise le maire à engager des dépenses tant que le budget 2023 n'est pas adopté aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. 15 pour.

6. Avancement de grade pour certains employés.

L'avancement de grade répond à des règles établies, ainsi trois employés sont concernés sur notre commune :

Aurélié Marchaud : Adjoint administratif 2^{ème} classe 6^{ème} échelon.

Thierry Noir : Adjoint technique 2^{ème} classe 8^{ème} échelon.

Marie Paule Pastourel : Adjoint technique 2^{ème} classe 5^{ème} échelon au 01.01.23 et 6^{ème} échelon au 06.10.23

15 pour

7. Sofaxi, Assurance statutaire

Ce contrat permet de couvrir les compléments de salaire en cas de maladie ou ITT, son échéance est au 31.12.2024. Cependant compte tenu de l'augmentation des arrêtes de travail de manière générale, Sofaxi, en échange du maintien des cotisation 2023 modifie les couvertures par avenant au contrat :

Augmentation de la franchise maladie (20jours au lieu de 10 auparavant)

80% du paiement des salaires en maladie contre 100% auparavant.

Pour mémoire, cette couverture est gérée par le centre de gestion, en cas de refus, il sera difficile de retrouver une couverture.

15 pour.

8. Eclairage public

Les modifications apportées au réseau de l'éclairage public ont débuté. Le montant définitif revenant à la commune est de 5693.47^e. 15 pour.

9. Convention RASED

Il convient d'accorder à la ville de Brioude le versement de la somme de 150^e pour le RASED pour le soutien apporté aux élèves en difficulté.

15 Pour.

10. Informations et Questions diverses

- Les travaux de la Côteirie vont débutés dès le mois de janvier pour s'achever en juin. Les réponses des subventions commencent à arrivées, la subvention liée aux dépenses pour l'amélioration touristique a été refusée.
- Franck Cheminat sera embauché dès janvier 2023 en agent contractuel pour 20h/semaine.
- Alain Jarlier invite l'ensemble du personnel le mercredi 21 décembre à partager le repas de Noël au restaurant l'Ane Gris. L'ensemble du conseil municipal est également invité à se joindre à eux.
- Deux passages piétons étaient envisagés. Celui de la place de la Tulière qui permettra de sécuriser la traversée de la route de Champagnac est accepté par la DRIRE. En ce qui concerne celui qui étaient envisagé place du 11 novembre, au bas de la rue de l'Espardijou, pour des raisons de non-respect des règles de distance, aucun passage n'est possible.